



COMMUNIQUE DE PRESSE

Marseille, le 6 décembre 2022

La CCIAMP signe un contrat d'accompagnement municipal avec la commune d'Ensues-la-Redonne

Michel Illac, Maire d'Ensues-la-Redonne et Jean-Luc Chauvin, Président de la CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence, ont signé un Contrat d'Accompagnement Municipal (CAM) le mardi 6 décembre 2022 au Palais de la Bourse. Cette convention de 3 ans vise à apporter un accompagnement privilégié à la commune au plus près de ses besoins et de ses perspectives.

Conçu pour répondre aux spécificités de la commune, le CAM concerne l'animation du territoire communal, le développement et la sécurisation du commerce de proximité, l'accompagnement des entreprises de la commune, la mise en œuvre d'actions en matière d'emploi et de formation ainsi que la mise en perspective des projets de territoire. Dans ce cas spécifique, la commune d'Ensues-la-Redonne **sera plus particulièrement accompagnée sur la redynamisation de son centre-ville dans le cadre de son projet d'aménagement intitulé « cœur de Village » à travers une étude de potentiel commercial qui sera réalisée début 2023.**

Un accompagnement en 3 axes

Le conseil et l'accompagnement global concerne la transmission par la CCIAMP de données utiles à la connaissance du contexte territorial et au partage des enjeux économiques, afin d'éclairer les décisions de la commune. Il peut se décliner également par l'intervention d'experts de la CCIAMP en appui de la commune lors d'ateliers ou de réunions d'information.

L'animation de la vie économique locale : la CCIAMP intervient en tant que partenaire pour permettre à la commune d'apporter une première réponse aux chefs d'entreprise, commerçants, jeunes en recherche de stage ou d'emploi ou encore de salariés dans leur évolution professionnelle. La CCIAMP pourra assurer le cas échéant une permanence mensuelle sur une ou plusieurs thématiques.

Le développement des projets : la CCIAMP conseille et assiste la commune dans la conception, la finalisation et la mise en œuvre de ses projets de nature économique, en transversalité et en lien avec les acteurs concernés.

A propos des Contrats d'Accompagnement Municipal

21 communes ont signé un CAM avec la CCIAMP : Allauch (2021), Bouc-Bel-Air (2020), Cabriès (2020), Cassis (2020), Carnoux (2021), Ceyreste (2020), Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne (2022), Gignac-la-Nerthe (2021), Marignane (2022), Meyreuil (2020), Peyrolles-en-Provence (2020), Le Puy-Sainte-Réparate (2020), Puyloubier (2020), Rognes (2020), Saint Estève Janson (2020), Saint Chamas (2020), Saint-Mitre-Les-Remparts (voté en 2020), Septèmes-les-Vallons (2020), Simiane (2020) et Venelles (2020).

Contact presse

CCIAMP | Stéphanie Gaudreault T. 04 91 39 34 06 | 06 30 38 37 42 | stephanie.gaudreault@ccimp.com